

Procès-verbal administratif.



L'an mil neuf cent soixante, le quatrième jour du mois de janvier, comparait devant Nous, DECLERCQ Eric, Administrateur Territorial Assistant à Ruhengeri, le nommé MULISA, Antoine, fils de Gasake (+) et de Nyirakagoro (+), originaire de Murambi, s/chefferie de Murambi, chefferie Buganza Sud, Territoire de Kibungu, résidant à Nyamata, Territoire de Kigali.

- Q. Que savez-vous de votre caisse d'impôts?  
R. Les incendiaires m'ont trouvé chez moi, ils m'ont chassé, je suis parti avec ma femme et mes enfants.  
Q. Quand a-t-on brûlé chez vous?  
R. Le 8 novembre 1959, le dimanche.  
K. Le 6-novembre les incendiaires ont passé dans ma sous-chefferie j'ai cru qu'ils ne reviendraient plus.  
Q. Savez-vous si l'on a volé ou brûlé les acquits et l'argent?  
R. Les conseillers ont rapporté la caisse qui avait été cassée. On a retrouvé dans la malle quelques livres, des acquits. Monsieur Leloup a pris les acquits qu'il a trouvés dans la caisse.  
Q. Combien d'argent aviez-vous dans votre caisse?  
R. A peu près 27.000 frs. Il y avait aussi de l'argent provenant de la vente des cartes d'assistance médicale. J'avais vendu 3 cartes d'assistance médicale.  
Q. Voulez-vous ajouter quelque chose?  
R. Non.  
Traduction faite le comparant persiste et signe.

Le comparant. (Signé)

*De tout quoi, nous avons dressé le présent P.V. aux jour, mois et an que dessus.*

*A. T. A. Declercq*

*Mulisa*